

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

7.9.3.4 Périmètre d'études



Vallée Sud
Grand Paris

valleesud.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **MERCREDI 29 JUIN 2016**

Objet : Institution d'un périmètre d'études sur un terrain cadastré section A numéro 347

Nombre de membres composant le conseil : 39 En exercice : 39 Présents : 39 Ayant donné mandat : 6 Absent excusé : 0	N° 2016/119 Arrivée en Préfecture le : 04/07/2016 Publiée le : 01/07/2016 Exécutoire le : 04/07/2016
--	--

L'an deux-mille-seize le mercredi 29 juin à 19 heures précises, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués le 17 juin 2015, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame la Maire, Jacqueline BELHOMME.

Etaient Présents :

M. Serge CORMIER – Mme Catherine PICARD - Mme Vanessa GHIATI
Mme Fatiha ALAUDAT (départ à 21h10) - M. Gilbert METAIS - Mme Corinne PARMENTIER
M. Rodéric AARSSE - M. Gilles CLAVEL - M. Antonio OLIVEIRA - Mme Sonia FIGUERES
Mme Monique ZANATTA - Mme Michelle BETOUS - M. Joël ALLAIN - M. Didier GOUTNER
Mme Mireille MOGUEROU - Mme Joëlle LARRERE - Mme Jocelyne BOYAVAL
Mme Sophie HOURDIN M. Thierry NOTREDAME - Mme Patricia CHALUMEAU
Mme Bénédicte IBOS - M. Frédéric SACONNET - M. Farid BEN MALEK - M. Kamel SI BACHIR
M. Jean-Renaud SEIGNOLLES - M. Saliou BA - M. Michaël ORAND - Mme Léonore TOPELET
Mme Emmanuelle JANNES -Mme Frédérique PERROTTE
M. Fabien CHEBAUT - M. Stéphane TAUTHUI

Mandats donnés :

Mme Catherine MARGATE mandate Mme Jacqueline BELHOMME
M. Dominique CARDOT mandate Mme Vanessa GHIATI
Mme Annick LE GUILLOU mandate M. Frédéric SACONNET
Mme Anne-Karin MORDOS mandate M. Rodéric AARSSE
M. Pierre-François KOEHLIN mandate M. Serge CORMIER
M. Thibault DELAHAYE mandate Mme Catherine PICARD
Mme Fatiha ALAUDAT mandate Mme Sonia FIGUERES à partir de 21h10

Absent excusé : /

- Secrétaire de séance : Mme IBOS en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

ville de Malakoff



CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 29 juin 2016

Extrait du registre des délibérations Délibération n°2016/119

Service : Direction de l'Urbanisme / Domaine : Politique de la Ville – Habitat - Logement

Objet : Institution d'un périmètre d'études sur un terrain cadastré section A numéro 347

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-1, L.424-1-3^e et R.424-24,

Vu le projet de périmètre d'études ci-annexé,

Considérant que le siège parisien de l'INSEE va prochainement être transféré dans la ville voisine de Montrouge et que le site qui va être libéré représente une opportunité forte de reconversion et d'aménagement pour en faire un lieu innovant tant en termes d'habitat que d'emplois et d'équipements,

Considérant qu'une réflexion d'ensemble doit être menée sur l'entrée de ville Nord-Ouest de Malakoff, qui comprend le site de l'actuelle INSEE mais également des emprises accueillant des équipements publics communaux, des espaces publics dédiés aux voiries et aux espaces verts ainsi que la faculté de droit René Descartes,

Considérant que la Commune souhaite un projet innovant sur le plan environnemental et qui porte une symbolique métropolitaine forte, de liaison de la capitale et de sa banlieue, et de villes de la première couronne entre elles,

Considérant que dans ce cadre, la Commune a présenté sa candidature pour l'appel à projet « *Inventons la Métropole* » lancé par la Métropole du Grand Paris et qu'elle compte associer très en amont les habitants aux réflexions qui seront menées afin que cette entrée de ville afin qu'elle soit une œuvre collective au service de ceux qui y vivent, y travaillent ou y pratiquent leurs loisirs,

Considérant que pour pouvoir garantir l'élaboration prochaine d'un tel projet de réaménagement, il est nécessaire d'instituer sur le terrain actuellement occupé par l'INSEE un périmètre d'études en application de l'article L.424-1-3^e du Code de l'Urbanisme dans l'attente de la définition du projet urbain,

Vu l'avis des Commissions Municipales compétentes ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : **INSTITUE** un périmètre d'études sur la parcelle cadastrée section A numéro 347 propriété de l'Etat.

Article 2 : **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'affichage prévues à l'article R.424-24 du code de l'urbanisme.

Faite et délibérée à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour copie conforme

Madame La Maire
Jacqueline BELHOMME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

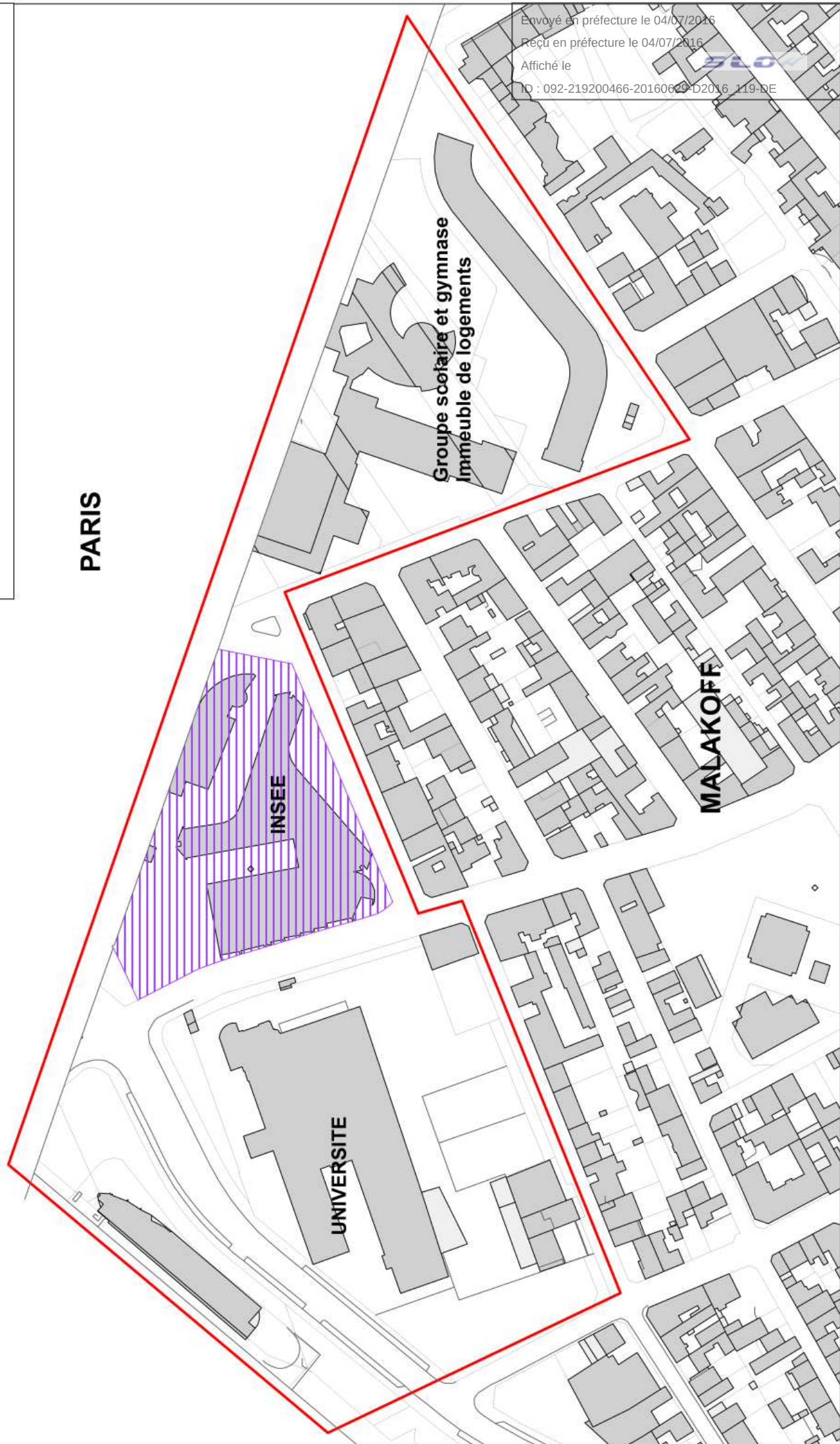
**Périmètre d'étude
"Porte Nord - Ouest Malakoff"**

LEGENDE

 Périmètre de projet

 Périmètre d'étude

PARIS



Envoyé en préfecture le 04/07/2016

Reçu en préfecture le 04/07/2016

Affiché le

ID : 092-219200466-20160629-D2016_119-DE